

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°64 (arrêté de promulgation du 12 avril 1930)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 avril 1930

Numéro JO
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro
30 avril 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 10 mars 1930, rendant applicable à l'ensemble des colonies françaises et pays africains sous mandat de la France l'article 85 de la loi de finances du 30 juin 1923, relatif à l'émission et à la réception des signaux radioélectriques de toute nature,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promuigué à la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 10 mars 1930, susvisé, rendant applicable à l'ensemble des colonies françaises et pays africains sous mandat de la France l'article 85 de la loi de finances du 30 juin 1923 relatif à l'émission et à la réception des signaux radioélectriques de toute nature. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où Besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.